

SELAS ROUGER NOTAIRES

ANNE-VALERIE ROUGER

TABLEAU DES HONORAIRES D'UN DOSSIER DE DROIT DE LA FAMILLE

Missions réalisées	Montant
Réception d'un testament olographe incluant la consultation et le coût du dépôt au FCDDV	150,00 € TTC
Rédaction d'un testament authentique incluant la consultation et coût du dépôt au FCDDV	350,00 € TTC
PACS + 2 testaments olographes	600,00 € TTC
Déclaration de mobilier	480,00 € TTC
Obtenir la restitution de fonds ou assurance vie détenus par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)	240,00 € TTC
Option du conjoint survivant, en vertu de l'article 1094-1 du Code civil (donation entre époux), Dans l'acte de notoriété Dans un acte séparé	120,00 € TTC 300,00 € TTC
Déclaration partielle d'assurance-vie dont le montant des primes fiscalisables au titre de l'article 757 B du Code général des impôts est inférieur à 30.500,00 €	480,00 € TTC
Déclaration d'acompte	120,00 € TTC /acompte
Déclaration de succession complémentaire ou rectificative ne donnant pas l'une à une rémunération par émolument	360,00 € TTC
Inventaire durant + de 3h Collaborateur représentant sur place un des héritiers	600,00 € HT 120,00 € TTC
Cloture des comptes bancaires du défunt	120,00 € TTC /banque
Etablissement d'un compte de répartition entre les ayants droits : Actif brut < 100.000,00 € Avec un minimum de 400,00 € HT. Actif brut entre 100.001,00 € et 500.000,00 € Actif brut entre 500.001,00 € et 1.000.000,00 €..... Actif brut > 1.000.001,00 € L'actif brut s'entend de l'actif brut le plus élevé entre celui de la communauté et de la succession, à défaut, en cas de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, du montant des donations faites par le défunt. Nouveau compte de répartition, modifié à la demande des ayants droits	1% HT 0,7% HT 0,5 % HT 0,3% HT 600,00 € TTC
Procuration	60,00 € TTC
Règlement de factures	60,00 € TTC/facture
Mise à jour des dettes	60,00 € TTC/facture
Commande de titre de propriété,	24,00 € TTC/titre
Recherches aux Archives afin de retrouver un titre de propriété	500,00 € TTC/déplacement
Recherches afin de déterminer les biens immobiliers du défunt	300,00 € TTC/heure
Encaissement de loyer	24,00 € TTC/loyer
Convention de quasi-usufruit (hors FCDDV et droit enregistrement)	960,00 € TTC
Etablissement d'une délibération sociale	600,00 € TTC/délibération
Modification de statuts de société	600,00 € TTC/modification
Etablissement d'un accord sous seing privé en vue de l'attribution d'un véhicule	36,00 € TTC/véhicule
Etablissement d'un courrier de résiliation	60,00 € TTC/courrier
Etablissement d'un aperçu chiffré sans signature d'une déclaration de succession	72,00 € TTC/organisme interrogé

Etablissement d'un aperçu chiffré complexe permettant aux héritiers d'apprécier les différentes options s'offrant à eux	600,00 € TTC
Etablissement d'un aperçu chiffré et d'une attestation de succession in boni destinée au tuteur sans déclaration de succession	
Attestation de succession in boni en présence d'une déclaration de succession	60,00 € TTC
Acte de dépôt de pièces	360,00 € TTC
Etablissement d'un accord sous seing privé entre les parties	600,00 € TTC
Renonciation à succession	360,00 € TTC
Commande des relevés bancaires du défunt	60,00 TTC/banque interrogée dans la limite de 5 comptes bancaires.
Analyse et commande des justificatifs des mouvements bancaires atypiques	360,00 € TTC/compte analysé par période max de 1 an
- Gestion de l'indivision jusqu'à la clôture du dossier de succession - Médiation entre les parties jusqu'à la clôture du dossier de succession - Différents échanges qui auront lieu avec un Confrère intervenant au dossier - Gestion du dossier dans l'hypothèse où aucun acte ne serait signé - Détermination du passif successoral : interrogation des créanciers (au-delà de 5 créanciers), relances téléphoniques, mail et courrier, règlement, ...	360,00 € TTC/heure
Etablissement d'un projet de partage, dans le cadre des articles 913 et 921 du Code civil, en cas de patrimoine à l'étranger	360,00 € TTC/heure
Virement à l'étranger hors UE	360,00 € TTC
Requête au Juge des tutelles	360,00 € TTC

Frais kilométrique :

En cas de déplacement, des frais kilométriques en hors taxes, calculés selon le barème fiscal ci-après, seront perçus :

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1\ 065$	$d \times 0,370$
4 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1\ 330$	$d \times 0,407$
5 CV	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1\ 395$	$d \times 0,427$
6 CV	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1\ 457$	$d \times 0,447$
7 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1\ 515$	$d \times 0,470$

Etant précisé que pour les déplacements d'une durée supérieure à 1h30 (aller-retour), un honoraire de 500,00 € HT, soit 600,00 € TTC, sera perçu par demie-journée.



SELAS ROUGER NOTAIRES
49 rue Jean Jaurès
92800 PUTEAUX
Téléphone : 01 84 20 81 18